

05/02/2009 ADHESION DE COLLECTIVITES AU SICTIAM

Plusieurs collectivités (mairies, communauté de commune,...) veulent adhérer au Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM) dont la mairie de Caussols est membre. Le SICTIAM s'occupe de la maintenance informatique pour les collectivités membres et tiennent un rôle de conseil. En tant que membre de ce syndicat, la mairie de Caussols doit prendre une délibération pour approuver ces adhésions.

Vote **OUI : 10 voix.**

06/02/2009 PARC NATUREL REGIONAL

Trois décisions doivent être prises en rapport avec le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur :

- Une légère modification de statut afin d'autoriser les membres à désigner un délégué suppléant. Actuellement, les délégués titulaires absents peuvent uniquement donner pouvoir à un autre délégué titulaire. La désignation d'un délégué suppléant permettra que les collectivités soient réellement représentées même en l'absence du titulaire ;
- Choix de Mme le Maire comme titulaire et de M. RUBINO comme suppléant, comme nous l'avions fait dans une délibération précédente ;
- Acceptation de l'adhésion de Gréolières et du Bar-sur-Loup au Syndicat, portant le nombre de communes membres à 47.

Mme le Maire indique que ce qu'apportera le Parc à Caussols n'est pas encore tout à fait clair ; il y aura certainement du bon et peut-être quelques contraintes. On a vu lors de la réunion d'information du Bar-sur-Loup qu'une charte devrait être rédigée d'ici la fin de l'année. Le projet sera ensuite soumis au Conseil Régional. La création du Parc n'est pas encore assurée car deux autres parcs sont également en cours d'élaboration dans la région, le Ventoux et les Baronnies, et le Parc des Alpilles vient d'être créé.

Vote **OUI : 10 voix.**

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu cette semaine avec l'ONF. Celui-ci gère en effet une partie de la forêt communale et doit produire un Plan d'Aménagement en fonction des affectations décidées pour chaque partie de territoire qu'elle gère; ce plan détaille les actions à mener lors des 15 à 20 prochaines années pour respecter ces affectations. De nombreuses études de terrain ont été menées et vont encore être menées (gratuitement) par l'ONF, études notamment de recensement d'espèces que la mairie n'aurait jamais pu assumer seule. M. RUBINO rappelle que la mairie garde la main tout au long de la durée du plan : si le plan dit d'effectuer une action (par exemple une coupe de bois) à une certaine date, la mairie peut décider d'effectuer ou non cette action à ce moment-là. M. GROGNARD rappelle que ce n'est pas l'ONF qui décide les affectations (par exemple qu'une zone sera dédiée au pastoralisme ou une autre au maintien de la forêt), mais bien la mairie, et l'ONF se base sur ces choix de la mairie pour élaborer le Plan d'Aménagement.
- Les intempéries ont fortement dégradé les chemins communaux : il y a de nombreux trous. Malheureusement, et conformément à ce qui avait été fait les années précédentes, la mairie a demandé une faible dotation cantonale pour le rebouchage des trous ; peu de trous se formaient en effet lors des hivers précédents. Mme le Maire a envoyé un courrier au Conseil Général pour essayer d'obtenir un supplément de dotation cantonale. M. GROGNARD rappelle que le goudronnage de chemins a été prévu à la dotation cantonale et demande si ce goudronnage ne pourrait pas être reporté à l'année prochaine et les sommes réaffectées au rebouchage des trous. Mme le Maire répond que le Conseil Général n'apprécie pas trop ce genre de réaffectation, mais qu'il faudra peut-être considérer cette option si aucune rallonge de la dotation n'est consentie. Les trous seront rebouchés grossièrement dans un premier temps dès que la météo le permettra. L'entreprise prévue rebouchera les trous de manière plus permanente au printemps.
- L'antenne SFR est en fonction grâce à un groupe électrogène depuis fin décembre. L'ordre de pose des poteaux électriques a été donné le 22 décembre mais cette pose n'a pu être entamée que cette semaine. Mardi à 16h30, l'entreprise responsable des travaux a troué la canalisation d'alimentation générale en eau. La réparation s'est poursuivie sous des spots jusque 22h15. De nombreux Caussolois se plaignant de la mauvaise qualité de la réception du signal de téléphonie mobile, Mme le Maire a écrit à SFR pour en savoir plus. Mme le Maire lit la réponse de SFR au Conseil : ceux-ci soulignent qu'ils n'ont l'obligation que de couvrir une zone de 500m autour de la mairie, mais qu'ils vont voir ce qu'ils peuvent faire. Mme le Maire transmet ce courrier au Conseil

Général, ordonnateur des travaux, car elle et toute l'assemblée estiment que l'objectif du Conseil Général de couvrir les zones blanches n'est pas atteint par un tel dispositif.

- Les intempéries ont occasionné des dégâts dans la mairie actuelle. La neige accumulée sur le toit a provoqué des fuites dans la toiture, qui ont abimé les peintures. Après déneigement du toit par l'entreprise Baudy des fuites sont réapparues suite à la pluie. Dans l'Auberge Communale, le plafond de la salle de fabrication des pâtes s'est effondré, l'auvent devant l'entrée s'est cassé suite à une chute de neige du toit et les gouttières se sont ouvertes. L'ensemble des sinistres a été déclaré à Groupama. L'alimentation en eau de l'ancienne mairie a également gelé.
- Mme le Maire a reçu le Conseil General-Littoral Ouest en mairie et elle a formulé quelques demandes pour les routes départementales de et autour de Caussols :
 - L'élargissement du virage près du cerisier dans la montée de Gourdon. Ce long virage (300m) à faible visibilité ne permet pas le croisement d'une voiture un peu large et d'un camion.
 - La sécurisation du croisement au sortir de la forêt en descendant vers Saint-Vallier. Des projets sont à l'étude au Conseil Général.
 - La réfection du croisement de la patte d'oie, qui a été mal conçu il y a plus ou moins quatre ans et auprès duquel les gros blocs rouge et blanc sont peu esthétiques.
 - Le rebouchage des trous de la RD112. Une première réparation a été effectuée la semaine passée suite à cette demande de Mme le Maire.
 - La création d'aires de stationnement goudronnées le long de la RD12 dans la plaine afin d'éviter que le blocage du 11 janvier se reproduise.
 - Eviter de saler les routes sèches, afin de préserver les routes, les voitures et l'environnement. Le Conseil Général a une obligation de salage en hiver ce qui explique ce salage parfois absurde.
 - Eviter que l'eau continue à couler de la propriété Bernaud sur la RD12. Cette eau coulant directement d'une propriété privée, le Conseil Général ne peut rien faire.
 - De l'eau dévale également du chemin de l'observatoire jusqu'à la RD12. La mairie a prévu des travaux pour détourner cette eau vers un vallon et ainsi limiter la plaque de verglas qui se crée au croisement entre la RD12 et le chemin communal. A ce même endroit, M. Durante avait fait une tranchée pour dévier l'eau rentrant sur son terrain vers le chemin communal et indirectement vers la RD12. Le Conseil Général a demandé à la mairie que cette tranchée soit supprimée. M. Durante s'est immédiatement exécuté lorsque la demande lui a été faite.
- Une seconde classe sera ouverte à l'école de Caussols en septembre car l'effectif va atteindre approximativement 35 enfants. M. Rouby, Inspecteur de la Circonscription de Grasse, a personnellement averti Mme le Maire de cette ouverture à laquelle il avait apporté tout son soutien. La salle de classe se fera sous le logement de fonction/mairie. La restauration de cette salle avait été prévue pour y faire une salle de conseil municipal et/ou une salle de classe/réfectoire. Les travaux commenceront la semaine prochaine et ne nécessiteront pas de renforcement parasismique, une étude béton ayant été effectuée. Cette pièce était pleine d'objets divers à utilité limitée. Messieurs LAFOSSE et GIOVANNINI ont construit une grande étagère dans l'autre garage et y ont transféré une grande partie de ces objets. Dans ce même garage se trouve le camion de pompier/UNIMOG, qui n'a quasiment jamais servi pour lutter contre le feu et que nous n'avons pas la possibilité d'utiliser même en cas d'incendie. Comme il prend beaucoup de place, on propose de le vendre. On va fixer un prix de base et ensuite le vendre au plus offrant. La vente des véhicules servira ensuite à acheter un nouveau véhicule à benne, plus adapté à Caussols.
- De nombreux Caussolois se plaignent des chiens errants. La mairie a donc fait un courrier d'avertissement aux propriétaires de ces chiens. Si des chiens errants sont encore constatés, le garde champêtre effectuera un constat qu'il mènera à la gendarmerie de Saint-Vallier.
- M. LAFOSSE parle de la possibilité d'une récupération immédiate de la TVA sur les investissements de la municipalité afin de favoriser les investissements. Afin de pouvoir récupérer cette TVA, il faut signer une convention avec l'état et effectuer des investissements supérieurs à la moyenne 2005-2008. M. HUGUES va évaluer cette moyenne mais on craint qu'il soit difficile de dépasser cette moyenne du fait de l'importance de l'investissement pour le bassin ces dernières années.
- Afin de pouvoir recruter le personnel qui permettra un traitement plus rapide des dossiers, le SIVOM fait passer la contribution des municipalités de 0,61€ à 1€ par habitant.
- Le fond de concours de la CASA passe de 20% à 30%.
- La mairie a reçu des devis pour les photocopieurs. Les nôtres sont vieux et donnent des résultats peu satisfaisants. L'ancien pourra peut-être être réutilisé à l'école.

- La Gironde fait une demande de solidarité suite à la tempête, à laquelle la mairie va répondre favorablement.
- Deux rallyes passeront sur les départementales de la commune : le Rallye de la Croisette le 21 mars de 14h30 à 23h15, sur la RD112, et le Rallye de Grasse Fleurs et Parfums, le 3 avril de 17h15 à 21h30 sur la RD12. La mairie n'a droit à aucun avantage financier car les rallyes restent cantonnés sur les routes départementales.
- Mme ABADIA annonce la naissance de Raphaëlle Pralon/Raybaud.
- M. GROGNARD, avec sa compétence complémentaire de délégué des parents, remercie des conseillers, employés municipaux et administrés étant intervenus récemment pour le bon fonctionnement de l'école. Il détaille le soutien apporté : construction d'une étagère à l'entrée de l'école très rapidement après la demande faite au conseil d'école, fabrication de pochettes pour les serviettes des enfants à la restauration scolaire, cadeau à chaque enfant à Noël, service de la restauration scolaire et remplacement au dernier moment de l'ATSEM absente.

Le Conseil se termine à 21h15.